

BOOSTER ZONE RHENANE 2022
Modalités de candidature et procédure de sélection

La Région Grand Est et ses partenaires de la Team France Export ont souhaité lancer ce programme, face à tous les bouleversements induits par la crise sanitaire, dans le but de favoriser le déploiement à l'export des entreprises du Grand Est. Ce programme se caractérise par un accompagnement sur mesure très spécifique pour les entreprises déjà exportatrices, leur permettant d'accélérer leur développement sur un des marchés à fort potentiel de la Zone Rhénane.

Objectifs

Par ce dispositif, la Région Grand Est décide d'**accompagner individuellement les entreprises et de soutenir un programme de coaching des entreprises pour sécuriser leurs programmes d'actions à l'export.**

Dans cette optique, la Région Grand Est propose de permettre chaque année, à 15 PME et ETI du Grand Est d'intégrer un programme collectif d'accélération individuelle de développement à l'export, élaboré sur mesure, sur la Zone Rhénane (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie, Pays-Bas, et Luxembourg).

Ce programme booster Zone Rhénane vise à :

- faciliter l'approche d'un marché de la zone présentant un potentiel de croissance important pour l'entreprise,
- approcher un marché mature fortement concurrentiel mais à fort potentiel dans des conditions de préparation optimale,
- accélérer le développement de l'entreprise sur cette zone et lui assurer des résultats probants,
- accélérer le développement d'entreprises régionales sur un de ces marchés porteurs.

Critères d'éligibilité

Tous les projets présentés par les candidats seront examinés sous l'angle de l'Innovation et de l'excellence, de l'intérêt pour l'entreprise de se lancer sur le marché visé et de ses capacités à s'internationaliser.

Seront prioritairement mesurés :

- le potentiel export de l'entreprise,
- le potentiel de ses produits ou services sur le marché visé,
- sa volonté de s'engager dans la durée dans une démarche structurée,

Il sera tenu compte de la structuration interne de l'entreprise candidate, de sa situation financière, de sa volonté déclarée d'aller sur le marché concerné, de son historique sur la zone et du potentiel d'opportunités pour elle sur le marché visé.

Projets éligibles

Projets de développement international sur un pays de la zone rhénane. Ce programme d'accompagnement sur mesure se fait dans la durée, il se déroule sur 10 à 12 mois.

Le programme proposé intègre les étapes suivantes pour chaque entreprise, soit 16 à 17 jours d'interventions réalisées principalement par Business France et la CCI Grand Est :

- analyse du profil de l'entreprise et cadrage pour orientation du choix du marché,
- diagnostic marché et rédaction d'un plan d'actions,
- mission benchmark : organisation visites, salons ou points de vente,
- recherche de partenaires,
- coaching interculturel et préparation d'un pitch (en présentiel ou en webinaire),
- phase d'offensive commerciale : prospection et organisation de rendez-vous,
- rédaction d'un livrable et bilan.

Les candidats éligibles

Les candidats prioritaires sont les entreprises du Grand Est déjà exportatrices, ayant déjà une expérience avérée à l'export pour se lancer sur des marchés exigeants et matures, répondant aux critères de taille et d'activité mentionnés aux alinéas suivants.

Ces entreprises, dont les performances à l'export sont plus développées, souhaitent intégrer ce programme pour conforter leur capacité à se diversifier en se développant sur un nouveau marché étranger.

Les PME indépendantes de moins de 250 salariés et les entreprises de taille intermédiaire (ETI - **),

- immatriculées dans le Grand Est,
- en situation financière saine au regard de la réglementation européenne (***) et à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.

Ne peuvent pas candidater à cet Appel à Manifestation d'Intérêt :

- les autoentrepreneurs et microentreprises,
- les entreprises qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires à partir d'une activité de négoce,
- les entreprises spécialisées dans les activités de conseil d'ordre juridique, financier, stratégique, ou de formation.

Les filières :

La Région Grand Est fait le choix de donner un caractère **multisectoriel** à ce programme, mais elle retiendra de manière prioritaire, mais non exclusive, les projets développés dans les filières suivantes :

- industrie du futur (technologies associées, procédés, matériaux),
- automobile,
- aéronautique,

- ferroviaire,
- industries mécaniques,
- industrie agroalimentaire,
- énergies renouvelables,
- intelligence artificielle,
- santé, y compris les biotechnologies, les dispositifs médicaux, la e-santé,

Modalités de sélection

L'Appel à Manifestation d'Intérêt s'appuiera sur les critères d'analyse et de sélection des projets suivants :

- les retombées économiques potentielles (augmentation de l'activité, du chiffre d'affaires, création d'emplois, compétences) pour l'entreprise candidate,
- la viabilité économique et financière du projet,
- la solidité financière de l'entreprise candidate,
- l'excellence des savoir-faire de l'entreprise,
- le caractère innovant de ses produits ou services,
- le renforcement de ses compétences à l'export par sa participation au programme,
- la conformité du projet de l'entreprise avec les objectifs fixés dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- l'accès à un nouveau marché ou à un marché sur lequel l'entreprise n'a pas encore réussi à développer seule des courants d'affaires,
- le caractère incitatif de l'aide.

Modalités de candidature

La candidature se formalise par le dépôt **par mail en version scannée** du formulaire de candidature dûment complété et signé, ainsi que de la dernière liasse fiscale de l'entreprise à l'adresse suivante : export@grandest.fr

Vous êtes également invités à transmettre les documents de promotion de votre entreprise et de vos produits/services en français et en langues étrangères en version scannée. La transmission de ces documents sera appréciée pour l'examen de votre dossier de candidature.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 19 octobre 2022 à 19h.

Tout formulaire incomplet ou non accompagné de la pièce complémentaire demandée sera considéré comme irrecevable.

Procédure de sélection des bénéficiaires

L'AMI Grand Est Booster Zone Rhénane 2022 est mis en œuvre par la Région Grand Est dans le cadre de sa politique de soutien à l'internationalisation des entreprises du Grand Est. Elle conduira la sélection et le suivi du bon déroulement du programme mené en lien étroit avec la CCI Grand Est, Business France, la TFE Zone Rhénane ainsi que Bpifrance.

La sélection des candidats se déroulera en 2 étapes :

Etape 1 : Définition de l'éligibilité de l'entreprise candidate

Chaque entreprise sera informée par courriel de son éligibilité au programme dès le dépôt et l'examen des informations déclarées dans son formulaire.

Etape 2 : Examen des formulaires et sélection par le jury

Les formulaires de candidature des entreprises déclarées éligibles seront examinés par un jury constitué des représentants de la Région Grand Est, de la Team France Export Grand Est, de la Team France Export Zone Rhénane et de Bpifrance.

Le jury se réunira normalement le 10 novembre 2022, et sélectionnera une promotion de maximum 12 entreprises.

Le jury sera organisé le 10 novembre 2022 par la Région Grand Est. Tous les participants au jury s'engagent à respecter la confidentialité des données transmises par les entreprises candidates.

Les projets retenus seront présentés au vote de la Commission permanente en début d'année 2023 pour la deuxième promotion.

Les projets retenus dans le cadre de l'AMI par le jury seront présentés au vote de la Commission permanente du Conseil Régional pour approbation et feront l'objet d'un soutien financier de la Région Grand Est. Les projets rejetés feront l'objet d'une notification de rejet motivée.

Chaque entreprise sélectionnée par le jury pour être bénéficiaire du programme recevra un bon de commande de la Team France Export qu'elle devra signer pour valider le démarrage de la prestation.

Modalités de soutien

Le financement régional sera attribué sous forme de subvention de maximum 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 6 250 € par entreprise, pour un programme dont le coût total est fixé à 12 500 € HT.

Le soutien financier régional sera conditionné :

- au niveau de fonds propres de l'entreprise,
- à son statut de PME ou d'ETI immatriculée dans le Grand Est

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts internes et externes liés au projet des deux intervenants principaux auprès des entreprises que sont Business France et CCI Grand Est, et d'experts extérieurs notamment pour la préparation interculturelle et commerciale.

Sont exclus les frais de dossiers et les frais de fonctionnement récurrents des organismes partenaires.

Les subventions accordées seront versées en une fois à la fin du programme, sur présentation des factures acquittées par l'entreprise bénéficiaire et du livrable final réalisé par Business France et CCI International Grand Est.

L'aide régionale sera accordée sur la base des régimes européens d'aide en vigueur à la date d'octroi du financement.

Les entreprises bénéficiaires pourront également faire une demande de chèque relance export auprès de leur contact de la Team France Export pour financer une partie de leur programme, ainsi que déposer une demande d'assurance prospection auprès de leur interlocuteur Bpifrance qui leur indiquera ses possibilités d'intervention.